

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en Euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS REGIONALES								COTATIONS NATIONALES			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	ZONE NORD				ZONE SUD				MOYENNES DES 2 ZONES			
		- de 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	- de 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	- de 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U <i>Var.</i>	-	6,83	6,70	-	-	-	-	-	-	6,82	6,70	-
	R <i>Var.</i>	6,13	6,32	6,23	-	6,46	6,13	-	-	6,26	6,27	6,13	-
	O <i>Var.</i>	-	-	-	-	6,13	5,62	-	-	5,88	5,57	5,87	-
3 (COUVERT)	U <i>Var.</i>	6,57	6,60	6,51	5,51	-	6,30	6,10	-	6,54	6,56	6,45	5,52
	R <i>Var.</i>	6,18	6,27	6,15	5,05	6,09	6,10	5,94	-	6,11	6,15	6,04	5,08
	O <i>Var.</i>	-	5,81	5,36	-	5,55	5,37	5,21	-	5,56	5,45	5,24	-
4 (GRAS)	U <i>Var.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	R <i>Var.</i>	-	5,06	4,96	-	5,21	5,16	4,90	-	5,19	5,14	4,93	-
	O <i>Var.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,89	-	-

Message d'information :

Le nouveau dispositif d'établissement des cotations des ovins de boucherie, institué par l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins « entrée abattoir », démarre cette semaine avec les cotations de la semaine 3 de l'année 2013.

La représentativité des données servant à l'établissement des cotations a été renforcée par rapport au système précédent. Cette représentativité est appelée à s'améliorer encore dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, les grilles de cotations ont fait l'objet de modifications (classes de poids, états d'engraissement faisant l'objet de cotations) et les bassins de cotations ont été revus (passage de 4 bassins à 2 bassins de cotations).

Dans ces conditions, il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en Euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus)

BREBIS

ETAT ENGRASSEMENT	CONFORMATION	COTATIONS REGIONALES				COTATIONS NATIONALES	
		ZONE NORD		ZONE SUD		MOYENNES DES 2 ZONES	
		- de 30kg	+ de 30kg	- de 30kg	+ de 30kg	- de 30kg	+ de 30kg
2 (CIRÉ)	R <i>Var.</i>	-	-	-	-	-	-
	O <i>Var.</i>	2,02	-	2,00	-	2,01	-
3 (COUVERT)	R <i>Var.</i>	-	-	-	-	-	-
	O <i>Var.</i>	-	-	2,20	-	2,17	-
4 (GRAS)	R <i>Var.</i>	-	-	-	-	-	-
	O <i>Var.</i>	-	-	-	-	-	-

Message d'information :

Le nouveau dispositif d'établissement des cotations des ovins de boucherie, institué par l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins « entrée abattoir », démarre cette semaine avec les cotations de la semaine 3 de l'année 2013.

La représentativité des données servant à l'établissement des cotations a été renforcée par rapport au système précédent. Cette représentativité est appelée à s'améliorer encore dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, les grilles de cotations ont fait l'objet de modifications (classes de poids, états d'engraissement faisant l'objet de cotations) et les bassins de cotations ont été revus (passage de 4 bassins à 2 bassins de cotations).

Dans ces conditions, il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.